

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy – 41^e année – N° 42 – Mercredi 13 novembre 2019

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de la convention tarifaire conclue entre l'Association Suisse des Physiothérapeutes Indépendants (ASPI), la Communauté d'achat HSK SA et CSS Assurance-maladie SA concernant la valeur du point tarifaire pour les prestations ambulatoires de physiothérapie

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)²,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix (LSPr)³,

vu la recommandation de la Surveillance des prix du 14 juin 2019,

arrête:

Article premier ¹La convention tarifaire, valable au 1^{er} janvier 2018, conclue entre l'Association Suisse des Physiothérapeutes Indépendants (ASPI), la Communauté d'achat HSK et CSS Assurance-maladie SA, concernant la valeur du point tarifaire pour les prestations ambulatoires de physiothérapie, est approuvée.

²L'annexe 2 à la convention citée à l'alinéa 1 est également approuvée.

Art. 2 La Surveillance des prix a renoncé à formuler une recommandation de tarif.

Art. 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral (art. 53 LAMal). Le recours doit être déposé dans les trente jours dès la communication du présent arrêté, conformément à l'article 50 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA)⁴. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la

signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2018.

Delémont, le 29 octobre 2019

Au nom du Gouvernement

Le président: Jacques Gerber

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RS 832.10

2) RSJU 832.10

3) RS 942.20

4) RS 172.021

République et Canton du Jura

Arrêté concernant l'élection complémentaire d'un ou d'une membre du Gouvernement

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la démission d'un membre du Gouvernement avec effet au 2 décembre 2019,

vu l'article 62, alinéa 4, de la Constitution cantonale¹,

vu les articles 24, 51 et suivants et 69 de la loi du 26 octobre 1978 sur les droits politiques²,

arrête:

Article premier ¹L'élection complémentaire d'un ou d'une membre du Gouvernement est fixée au 9 février 2020.

²En cas de ballottage, le second tour du scrutin est fixé au 1^{er} mars 2020.

Art. 2 La personne élue le sera pour la fin de la législature 2016-2020.

Art. 3 ¹Les listes de candidat ou candidate doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat le lundi 16 décembre 2019, à 12 heures au plus tard, munies de la signature manuscrite du candidat ou de la candidate et de celle d'au moins cinquante électeurs ou électrices domiciliés dans le Canton.

²Les listes peuvent être corrigées jusqu'au lundi 23 décembre 2019, à 12 heures au plus tard.

Art. 4¹ Les candidatures pour le second tour doivent parvenir à la Chancellerie d'Etat le mercredi 12 février 2020, à 12 heures au plus tard.

² Ne pourront faire acte de candidature que les personnes qui se seront présentées au premier tour et qui auront obtenu au moins cinq pour cent des suffrages exprimés.

Art. 5 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 5 novembre 2019 Au nom du Gouvernement
Le président: Jacques Gerber
La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 101
2) RSJU 161.1

Service des infrastructures
Commune de Porrentruy

Dépôt de plans

Conformément à l'article 33 de la loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978, les plans d'aménagement suivants:

– **RC 247 Porrentruy**
Aménagement Rue Joseph-Trouillat

sont déposés publiquement du mercredi 13 novembre au vendredi 13 décembre 2019 au Service de l'Urbanisme, Equipement et Intendance, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions écrites et motivées sont à adresser par lettre recommandée au Service de l'Urbanisme, Equipement et Intendance, rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy jusqu'au 13 décembre 2019 inclus.

Delémont, le 8 novembre 2019.

L'Ingénieur cantonal: Pascal Mertenat.

Office de la culture

Mise au concours d'un atelier d'artiste à Bruxelles

La République et Canton du Jura met au concours une bourse d'artiste pour un séjour à Bruxelles, durant la période du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021.

La bourse comprend la mise à disposition d'un atelier ainsi qu'une aide financière.

Le concours est ouvert aux créateurs et créatrices domicilié-e-s légalement dans la République et Canton du Jura ou qui en sont originaires et qui s'expriment dans l'un des domaines artistiques suivants: peinture, dessin, BD, sculpture, installations, gravure, photographie, vidéo et arts numériques, musique, littérature, danse, théâtre, performances et arts de la rue, ainsi que la formation professionnelle spécifique à l'un de ces domaines (cf. « conditions de participation » sous www.jura.ch/occ/dac).

Les dossiers de postulation et le matériel sont à adresser, par courrier ou par courriel, **jusqu'au 31 décembre 2019** inclus à:

République et Canton du Jura
Office de la culture - Affaires culturelles
Hôtel des Halles - CP 64 - 2900 Porrentruy 2
Courriel: secr.occ@jura.ch

Personne de contact:
Mme Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture
christine.salvade@jura.ch

Publications des autorités communales et bourgeoises

Basse-Allaine / Buix

Ouverture d'un nouvel établissement

Conformément à l'art. 34 de la loi sur les auberges, **Madame Astrid Pierre, Combe-Feuillerée 11, 2926 Boncourt**, prévoit l'ouverture d'un nouveau Tea-Room avec débit d'alcool à la «Route de France 4» à Buix.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Basse-Allaine à Courtemaîche dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente soit jusqu'au 13 décembre 2019.

Courtemaîche, le 5 novembre 2019.

Conseil communal.

Châtillon

Assemblée bourgeoise jeudi 5 décembre 2019, à 20 h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 29 mai 2019.
2. Gaubes 2020.
3. Budget 2020.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement d'admission des nouveaux bourgeois.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement de jouissance des pâturages et parcelles.
6. Divers et imprévus.

Les règlements mentionnés sous les points 4 et 5 sont déposés publiquement au secrétariat bourgeois 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée bourgeoise, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions dûment motivées seront adressées par écrit durant le dépôt public au secrétariat bourgeois.

Châtillon, le 13 novembre 2019.

Conseil bourgeois.

Corban

Assemblée bourgeoise ordinaire, mardi 10 décembre 2019, à 20 h 15, à la salle des assemblées

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Admission/démission.
4. Discuter et voter la modification de l'article 7, alinéa a, du règlement d'admission des nouveaux bourgeois.
5. Discuter et voter l'abrogation du règlement sur la protection des données à caractère personnel.
6. Budget 2020.
7. Divers et imprévus.

Les règlements sous points 4 et 5 sont déposés publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée bourgeoise au secrétariat bourgeois où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat bourgeois.

Conseil bourgeois.

Courchapoix

Assemblée communale lundi 9 décembre 2019, à 20 h 00, dans la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. a) Discuter et voter les budgets 2020 :
 - budget communal
 - budget bourgeoisie
 - budget électricité
 b) Fixer la quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes communales.
3. Présenter et voter l'avenant aux statuts du syndicat scolaire de l'Ecole secondaire du Val Terbi.
4. Divers.

Secrétariat communal.

Courrendlin

Assemblée communale extraordinaire lundi 9 décembre 2019, à 19 h 30, à la halle de gymnastique de Courrendlin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Se prononcer au sujet de la demande d'indigénat communal déposée par M. Visar Pintolli.
3. Adopter le plan spécial « La Ballastière II » en vue de la mise en œuvre de l'extraction de graviers.
4. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant les eaux de surface de la commune mixte de Courrendlin.
5. Prendre connaissance et approuver le règlement concernant la gestion des déchets de la commune mixte de Courrendlin.
6. Prendre connaissance et approuver le règlement tarifaire concernant la gestion des déchets de la commune mixte de Courrendlin.
7. Prendre connaissance et approuver la modification du règlement sur les émoluments de la commune mixte de Courrendlin.
8. Discuter et voter un crédit de Fr. 400 000.- pour l'étude concernant l'extension des locaux scolaires.
9. Informations communales.
10. Divers.

Conseil communal.

Informations: Le procès-verbal de la dernière assemblée municipale est déposé publiquement au secrétariat communal. Les règlements mentionnés aux points 2 à 6 sont déposés au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles propositions d'amendement peuvent être adressées au secrétariat communal préalablement à l'assemblée jusqu'au vendredi 5 avril 2019. Les documents précités sont également disponibles sur le site internet communal www.courrendlin.ch.

Delémont

Assemblée bourgeoise ordinaire lundi 9 décembre 2019, à 20 h 00, dans la salle des assemblées de la maison Wicka

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020 : présentation, discussion, et approbation.
3. Nouveaux bourgeois: présentation et acceptation.
4. Informations du Conseil.
5. Divers.

Conseil bourgeoisial.

Haute-Sorne / Glovelier

Dépôt public

Plan spécial modifié «Carrière de la Petite Morée»

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Haute-Sorne dépose publiquement durant 30 jours, soit du 14 novembre au 13 décembre 2019 inclusivement à son secrétariat communal et en vue de leur adoption par le Conseil communal, les documents suivants:

- Le plan spécial
- Les prescriptions du plan spécial

Les oppositions écrites et dûment motivées sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Haute-Sorne, jusqu'au 13 décembre 2019 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au plan spécial Carrière de la Petite Morée».

Bassecourt, le 8 novembre 2019.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Glovelier

Avis de défrichement et de compensations «Carrière de la Petite Morée»

Dans le cadre de l'aménagement et de l'exploitation du site de la carrière et décharge de type A de la Petite Morée, il est prévu, dans le cadre de l'aménagement d'un nouvel accès, de défricher pour une surface complémentaire de forêt de 1800 m² sur les parcelles N^{os} 1309 et 1325.

Compensations: reboisement de 1800 m² sur les parcelles N^{os} 1309 et 1325 à réaliser jusqu'au 31.12.2050 et mesures complémentaires en faveur de la nature et du paysage.

Le dossier de la demande de défrichement et de compensations est déposé publiquement durant 30 jours, simultanément au dossier de plan spécial, soit du 14 novembre au 13 décembre 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-Sorne.

Les oppositions écrites et dûment motivées sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Haute-Sorne, jusqu'au 13 décembre 2019 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au défrichement Carrière de la Petite Morée».

Bassecourt, le 8 novembre 2019.

Conseil communal.

Montfavergier

Assemblée des ayants droit à la jouissance des pâturages, mercredi 20 novembre 2019, à 20 h 00, à la salle du bureau communal

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée par le président.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Lecture du dernier procès-verbal de l'assemblée du 7 mai 2019.
4. Budget 2020.
5. Accepter la proposition du comité pour les frais d'entretien dans les secteurs non-effectués (soustraction aux primes).
6. Nomination d'un-e secrétaire.
7. Divers et imprévu.

La présente publication fait office de convocation pour les ayants droit éventuellement oubliés.

La commission des pâturages.

Movelier

Assemblée communale ordinaire mercredi 11 décembre 2019, à 20 h 00, à la salle communale.

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Passer la liste des ayants droit aux gaubes pour 2020.
3. Prendre connaissance et voter le budget 2020, la quotité d'impôts et les taxes communales (taxes inchangées, sauf la taxe des chiens: Fr. 50.- par animal, Fr. 100.- pour le 2^e animal au lieu de Fr. 30.- par animal et Fr. 60.- pour le 2^e animal actuellement).
4. Discuter et voter la modification de l'art. 27, alinéa 2, du Règlement d'organisation de la Commune mixte de Movelier.
5. Divers et imprévus.

Le règlement mentionné au point 4 de l'ordre du jour est déposé publiquement au secrétariat communal 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Conseil communal.

Porrentruy

Réglementation locale du trafic sur routes communales

Vu la décision du Conseil municipal du 30 septembre 2019, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière; l'article 2 de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux; les articles 3 et 4 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le Service cantonal des infrastructures préavise favorablement la restriction suivante:

- Au Voyebœuf, du giratoire de la patinoire à la halle du Tennis Couvert d'Ajoie: pose des panneaux de signalisation N° 2.30.1 «Vitesse maximale 50 km/h. Limite générale» et N° 2.53.1 «Fin de la vitesse maximale 50 km/h. Limite générale».

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Porrentruy, le 13 novembre 2019.

Conseil municipal.

Soyhières

Assemblée bourgeoise ordinaire mardi 3 décembre 2019, à 20 h 00, dans la salle de la Cave de Soyhières

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020.
3. Divers.

L'Exécutif bourgeois.

Vos publications peuvent être envoyées par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Alle

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine mardi 10 décembre 2019, à 20 h 15, à la Maison paroissiale

Ordre du jour:

1. Ouverture - Communications - Scrutateurs.
2. Procès-verbal.
3. Budget 2020 et taux de l'impôt.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Beurnevésin

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique catholique-romaine jeudi 5 décembre 2019, à 20 h 00, à la salle communale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Boécourt - Séprais - Montavon

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 3 décembre 2019, à 20 h 00, à la salle paroissiale de Boécourt

Ordre du jour:

1. Procès-verbal.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Budget 2020 et quotité d'impôt.
4. Informations pastorales.
5. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Buix

Assemblée paroissiale jeudi 12 décembre 2019, à 20 h 00, au bâtiment polyvalent à Buix

Ordre du jour:

1. Salutations.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 11 avril 2019.
4. Budget 2020.
5. Présentation et votation de coûts supplémentaires dans le cadre de la rénovation intérieure de l'église (sonorisation, mobilier, moquette).
6. Parole à l'équipe pastorale.
7. Divers.

Conseil de paroisse.

Cornol

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine jeudi 12 décembre 2019, à 20 h 15, à la maison de paroisse

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020.

3. Quotité d'impôt.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchapoix

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine mercredi 11 décembre 2019, à 20 h 15, à la cure

Ordre du jour:

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Budget 2020 et quotité 2020.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courchavon - Mormont

Assemblée de la commune ecclésiastique mardi 3 décembre 2019, à 20 h 00, à la halle communale à Courchavon

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Budget 2020.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Courgenay - Courtemaury

Assemblée de la commune ecclésiastique jeudi 28 novembre 2019, à 20 h 15, au CPC Courgenay

Ordre du jour:

1. Désignation d'une scrutatrice ou d'un scrutateur.
2. Lecture et approbation du procès-verbal du 23 mai 2019.
3. Présentation et approbation du budget 2020, fixer la quotité.
4. Présentation et votation concernant quatre crédits:
 - a) Un montant de Fr. 7000.- destiné à l'adaptation de la sonorisation de l'église;
 - b) Un montant de Fr. 11000.- pour le remplacement de la machine à laver la vaisselle au CPC;
 - c) Un montant de Fr. 16500.- pour l'installation d'un beamer dans la grande salle du CPC;
 - d) Un montant total de Fr. 30000.- comprenant des travaux d'assainissement des alentours et du bâtiment de la chapelle Saint-Eloi de Courtemaury ainsi que la peinture à l'intérieur.
5. Rapport d'activités du Conseil.
6. Informations de l'Equipe pastorale.
7. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Delémont

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine mardi 26 novembre 2019, à 20 h 15, au Centre paroissial l'Avenir

Ordre du jour:

1. Ouverture et lecture du procès-verbal.
2. Voter le budget 2020 et fixer la quotité d'impôts de 6,4%.
3. Voter le crédit nécessaire de Fr. 50000.- pour la réfection de l'escalier ouest de l'église Saint-Marcel et dissoudre les réserves du compte « Provision sans affectation » du même montant.

4. Informations du conseil de la commune ecclésiastique.
5. Informations pastorales.
6. Divers.

Le budget peut être consulté au secrétariat de la commune ecclésiastique.

Commune ecclésiastique catholique-romaine.

Delémont

Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique mardi 3 décembre 2019, à 20 h 15, au Centre réformé à Delémont

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée - Méditation.
2. Election de 2 scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mai 2019.
4. Elections des autorités paroissiales:
 - a) du-de la président-e de l'assemblée de paroisse;
 - b) du-de la vice-président-e de l'assemblée de paroisse;
 - c) du-de la secrétaire de l'assemblée de paroisse;
 - d) du-de la président-e du Conseil de paroisse;
 - e) des membres du Conseil de paroisse;
 - f) de la commission de vérification des comptes.
5. Election des 4 délégués au Synode d'arrondissement de l'Eglise réformée BEJUSO.
6. Présentation du budget 2020; approbation; fixer la quotité de l'impôt ecclésiastique.
7. Avenir du Centre de Sornetan: informations.
8. Approbation du nouveau règlement des indemnités.
9. Nouvelles de la paroisse, annonces.
10. Divers.
11. Prière, chant.

Delémont, le 12 novembre 2019.

Conseil de paroisse.

Epauvillers - Epiquez

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine mardi 26 novembre 2019, à 20 h 00, à la petite salle à Epauvillers

Ordre du jour:

1. Accueil.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée du 9 avril 2019.
4. Informations sur le projet PAQue et budget relatif.
5. Budget 2020 et quotité d'impôt.
6. Décompte financier de la rénovation de la façade de la petite cure.
7. Election d'un nouveau membre au conseil.
8. Informations pastorales.
9. Divers.

Secrétariat de la commune ecclésiastique.

Fahy

Assemblée de la commune ecclésiastique catholique-romaine mardi 26 novembre 2019, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Remplacement de fenêtres à la salle paroissiale.
3. Budget 2020 et quotité d'impôts.
4. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Grandfontaine - Roche d'Or

Assemblée ordinaire de la commune ecclésiastique jeudi 28 novembre 2019, à 18 h 30, à la salle paroissiale « La Rencontre » de Grandfontaine

Ordre du jour:

1. Salutations de la présidente.
2. Nomination des scrutateurs.
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Budget 2020.
5. Discussion et décision de l'annonce des naissances par les cloches.
6. Croix de l'Unité pastorale.
7. Informations pastorales.
8. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Porrentruy

Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy vendredi 29 novembre 2019, à 20 h 15, au Centre paroissial à Porrentruy

Ordre du jour:

1. Méditation.
2. Procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rédaction des procès-verbaux - Décision.
4. Election du:
 - a) Conseil de paroisse
 - b) Présidence du Conseil de paroisse
 - c) Présidence de l'Assemblée de paroisse
 - d) Vice-présidence de l'Assemblée de paroisse
 - e) Secrétaire de l'Assemblée de paroisse
 - f) Représentants au Synode d'arrondissement
 - g) Vérificateurs des comptes
5. Discuter et voter le budget 2020 ainsi que le taux d'impôt.
6. Centre de Sornetan.
7. Vie paroissiale.
8. Divers.

Conseil de paroisse.

Saint-Brais - Montfauvergier - Sceut

Assemblée de la commune ecclésiastique mercredi 27 novembre 2019, à 20 h 00, à la halle de gymnastique

Ordre du jour:

1. Lecture du dernier procès-verbal.
2. Budget 2020.
3. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

Rebeuvelier

Assemblée du budget de la commune ecclésiastique mercredi 20 novembre 2019, à 20 h 00, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Désignation d'un scrutateur.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Voter le budget 2020 et fixer la quotité d'impôts.
4. Divers et imprévus.

Conseil de paroisse.

Avis de construction

Les Bois

Requérante: Fondation pour le cheval, par Mme Béatrice Michel et M. Sven Sievi, Museumstrasse 10, 3006 Berne. Auteur du projet: Schär Buri Architekten AG, par Bruno Buri, Ostermundigenstrasse 73, 3066 Berne.

Projet: Transformation du bâtiment existant N° 4 comprenant deux logements et le réaménagement du fenil dans la partie rurale, pose de 4 vélux en toitures pour l'habitation; assainissement de la remise à machines existante N° 4A (dimensions sans changement), projet de nouvelles constructions comprenant 1 écurie pour chevaux, 1 écurie pour petits animaux, 1 remise avec couvert, panneaux solaires thermiques de 8 m² en toiture pan sud et l'aménagement d'un chauffage à pellets au sous-sol avec conduit de fumée sur toiture pan nord, construction d'une nouvelle fosse à lisier avec fumière; pose de 2 bovi-stop et d'un portail d'accès, pose de clôtures autour du nouveau parc en sable pour les chevaux, construction de nouveaux murs en pierres sèches, selon plans déposés; aménagement de 8 places de stationnement au nord de la nouvelle remise, pose d'un revêtement bitumineux pour les accès et livraisons, pose de gravier sur les surfaces destinées aux autres accès des activités agricoles, sur la parcelle N° 186 (surfaces 211356 m²), sise au lieu-dit «Les Murs 4». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales bâtiment 4 (ferme): Existantes; remise à machine 4A: existantes; remise: longueur 32m50, largeur 12m30, hauteur 5m30, hauteur totale 7m98; écurie pour chevaux: longueur 35m44, largeur 18m11, hauteur 3m90, hauteur totale 8m20; écurie petits animaux: longueur 23m34, largeur 5m50, hauteur 3m22, hauteur totale 4m99; fumière-fosse à lisier: longueur 23m50, largeur 8m75, hauteur 2m70, hauteur totale 2m70.

Genre de construction: Ferme et hangar existants: sans changement; nouvelles constructions (remise, écurie chevaux et petits animaux): béton et lambrissage bois; fumière et fosse à lisier: béton. Façades: ferme: crépisage, teinte ocre, et bois naturel; nouvelles constructions: béton et bois naturel; fumière et fosse à lisier: béton. Toiture: tuiles terre cuite, teinte rouge, pente 26° et 20° pour pan nord pour nouvelle remise. Panneaux solaires thermiques de 8 m² pan sud nouvelle remise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 décembre 2019 au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 11 novembre 2019.

Conseil communal.

Les Bois

Requérante: Commune municipale Les Bois, Rue Guillaume-Triponez 15, 2336 Les Bois. Auteur du projet: Forces Electriques de la Goule SA, Route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier.

Projet: Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le pan ouest du bâtiment N° 2 (119 m²), sur la parcelle N° 1024 (surface 12449 m²), sise au lieu-dit «La Broche». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions: Selon dossier déposé.

Genre de construction: Panneaux HyPro STP, teinte noire.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 12 décembre 2019, au secrétariat communal des Bois où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Bois, le 8 novembre 2019.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérant: Adrien Martenet, Les Breuleux, représenté par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon. Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: Agrandissement du bâtiment N° 8 par une annexe contiguë pour l'aménagement d'une chambre avec WC/douche, sur la parcelle N° 1311 (surface 1007 m²), sise à la Rue du Succès. Zone d'affectation: Centre CA

Dimensions principales: Existantes. Dimensions de l'annexe contiguë: longueur 6m80, largeur 4m00, hauteur 2m90, hauteur total 2m90.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: lames bois, teinte grise; toiture: plate, fini étanchéité.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2019, au secrétariat communal des Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 8 novembre 2019.

Conseil communal.

Châtillon

Requérant: Jonas Rossé, Route Principale 13, 2824 Vicques. Auteur du projet: Architecture RAIS Sàrl, Rue de la Préfecture 10, 2800 Delémont.

Projet: Modification du projet en cours de procédure pour la construction d'une maison familiale, soit: déplacement du couvert à voiture en façade est (dimensions réduites) et décalage de l'ensemble du projet vers l'ouest (les dimensions et le traitement architectural de l'habitation sont inchangées), sur la parcelle N° 1016 (surface 1292 m²) sise à la Route de Courtételle. Zone d'affectation: Mixte MAa. Plan spécial Secteur route de déviation.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal de Châtillon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 11 novembre 2019.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Bastien Petignat, Rue du 23-Juin 10, 2950 Courgenay.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, PAC ext., panneaux solaires sur toiture plate (40 m²), coupole lumineuse, terrasse couverte et garage, sur la parcelle N° 4849 (surface 947 m²), sise au lieu-dit « Haute Rive ». Zone d'affectation: Habitation HA

Dimensions: Longueur 23m75, largeur 12m75, hauteur 3m83, hauteur totale 3m83.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et brique TC, isolation périphérique; façades: en crépi, teinte blanc cassé; toiture: plate, fini gravier, teinte grise.

Dérogation requise: Art. HA2 RCC (indice d'utilisation du sol.)

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Courgenay

Requérant: Batigénie Immobilier SA, Rue Prés Genez 14, 2950 Courgenay. Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont

Projet: Démolition des annexes existantes du bâtiment N° 39, transformation et changement d'affectation, aménagement de 8 logements avec balcons sud et nord, ouverture de 3 velux et de 2 lucarnes, pose de panneaux solaires sur pan sud, circulations verticales ext., remplacement chaudière mazout par PAC int., suppression volets + aménagement de 9 cases de stationnement ext. et d'un espace de détente avec mur de soutènement, abattage d'arbres, sur la parcelle N° 449 (surface 914 m²), sise au lieu-dit « Le Bourg ». Zone d'affectation: Centre CA B

Dimensions principales: Longueur 17m89, largeur 15m87, hauteur 6m50, hauteur totale 10m70. Circulations verticales: longueur 5m40, largeur 5m30, hauteur 8m50, hauteur totale 8m50.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, nouvelle ossature bois, isolation périphérique;

façades: crépi, teinte blanc cassé et gris clair, et bardage bois, teinte grise; toiture: tuiles Jura, teinte rouge.

Dérogations requises: Art. 2.5.1 RCC (aménagements ext.), art. 2.6.1 RCC (distance à la route), art. CA16 al. 4 (toiture), art. CA16 al. 6 (capteurs solaires).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 16 décembre 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Courrendlin

Requérants: Priscilla et Stefano Vinci, Rue de la Farrière 5, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: Caramanna Raimondo Sàrl, atelier d'architecture, Rue Saint-Randoald 21, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'une maison familiale avec terrasse couverte en annexe contiguë, garage double avec terrasse couverte en toiture, PAC ext., sur la parcelle N° 2323 (surface 790 m²), sise à la Rue des Saules. Zone d'affectation: Habitation HAc. Plan spécial Les Quêrattes, sous-secteur I.

Dimensions principales: Longueur 14m80, largeur 16m80, hauteur 6m54, hauteur totale 6m54. Dimensions de la terrasse couverte, ouest (40,70 m²): longueur 4m50, largeur 9m05, hauteur 3m80, hauteur total 3m80.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation périphérique, et B.A.; façades: crépi, teinte blanc cassé, et B.A. apparent, teinte grise; toiture: dalle B.A., isolation thermique, étanchéité, fini gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 8 novembre 2019.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Diego Rodriguez Rohner, Rue Sainte-Fontaine 4b, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Virtuascan Sàrl, Route de Rossemaison 100, 2800 Delémont.

Projet: La présente publication a pour but de corriger le vice constaté lors de la première publication (du 30.10.2019) soit: les annexes agricoles démolies sont situées sur le bien-fonds N° 4428 et le bâtiment N° 3A sur le bien-fonds N° 4430. En conséquence, le dépôt public est prolongé, sur les parcelles N°s 4428 et 4430 (surface 1542 m² et 1764 m²), sises à la Rue du Quenêt. Zone d'affectation: BF 4428, centre CA; BF 4430, agricole ZA.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Syndicat pour l'assainissement des eaux de Delémont et environs (SEDE), Chemin de la Step 4, 2805 Soyhières. Auteurs du projet: RWB Jura SA, AF Toscano SA et Burri et partenaires Sàrl, p.a. RWB Jura SA, Rue de Chaux 9, 2800 Delémont.

Projet: Construction d'un bâtiment pour le traitement des micropolluants de la STEP de Soyhières (avec notice d'impact sur l'environnement consultable au secrétariat communal), sur la parcelle N° 2509 (18983 m²), sise au Chemin de la Step / bois du Treuil. Zone d'affectation: Agricole.

Dimensions principales: Longueur 26m65, largeur 22m60, hauteur 6m94, hauteur totale 10m55; fosse de turbinage (enterrée): longueur 20m98, largeur 3m30, hauteur 1m10, hauteur totale 1m10; édicule est: longueur 2m20, largeur 3m88, hauteur 3m35, hauteur totale 3m35.

Genre de construction: Matériaux: B.A. et ossature bois; façades: B.A. apparent, teinte grise, et panneaux sandwich revêtus de tôle perforée, teinte dorée; toiture: B.A., ossature bois, panneaux sandwich, teinte grise.

Dérogations requises: Art. 24 LAT, art. 32 al. 2 OEaux (construction sous le niveau moyen de la nappe phréatique); art. 247 RCC (construction dans une zone d'inondation moyen); art. 260 RCC (périmètre réservé aux eaux).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Delémont

Requérants: M. et Mme Aeschbacher Philippe et Emilie, Rue des Pèlerins 9, 2800 Delémont. Auteur du projet: M. Gregoire Jean-Baptiste, Rue de la Golatte 16, 2800 Delémont.

Projet: Pose d'une barrière métallique en remplacement d'une partie de la barrière existante et de la haie, sur la parcelle N° 74 (surface 727 m²), sise à la Rue des Pèlerins, bâtiment N° 9. Zone d'affectation: HAa, Zone d'habitation A secteur a.

Dimensions: Longueur 5m10, largeur 0m15, hauteur 1m80, largeur 1m80.

Dérogation requise: Art. 61 RCC (alignements et distances).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au jeudi 12 décembre 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 11 novembre 2019.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Develier

Requérante: Buwaprint SA, Rue Père Carré 8, 2802 Develier. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Projet: Pose de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture plate du bâtiment existant N° 8, surface 440 m², sur la parcelle N° 1858 (surface 1276 m²), sise à la Rue Père Carré. Zone d'affectation: Artisanale A. Plan Spécial Haut des Maïchières.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Matériaux: sans changement; façades: sans changement; toiture: panneaux type monocristallin, teinte noire, pose en pente de 20° sur toit plat existant, antireflet.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal de Develier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 8 novembre 2019.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Pascal Flück, Le Peu-Péquignot 8, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Laurence Jeannin, Le Peu-Péquignot 8, 2340 Le Noirmont.

Projet: Transformation et assainissement du bâtiment existant N° 8 comprenant l'agrandissement d'un logement dans les combles, l'utilisation du premier étage comme chambres d'hôtes dans le cadre de l'agritourisme, création et modification de fenêtres en façades pignon sud et sur façade ouest, pose en façades intérieures d'isolation thermique, chauffage à copeaux de bois, sans changement, sur la parcelle N° 3153 (surface 179920 m²), sise au lieu-dit «Le Peu-Péquignot 8». Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales existantes, sans changement.

Genre de construction: Matériaux: maçonnerie existante, béton, isolation thermique intérieure; façades: crépissage et enduit, teinte blanche (chaux); toiture: tuiles, teinte rouge, pente existante.

Dérogation requise: Art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérant: Syrcil Industries SA, Sous la Velle 16, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: Société des Forces Electriques de La Goule SA, Route de Tramelan 16, 2610 Saint-Imier

Projet: Pose de 847 m² de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture plate et les sheds du bâtiment existant N° 16, sur la parcelle N° 1829 (surface 6494 m²), sise au lieu-dit «Sous la Velle». Zone d'affectation: Activités AAc.

Dimensions: Selon dossier déposé.

Genre de construction: Panneaux: Suntech HyPro, teinte noire.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérants: Emilie et Nicolas Zaugg, Rue de l'Industrie 23, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Nanon architecture SA, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'une maison familiale avec poêle, panneaux solaires sur toiture plate, PAC ext., terrasse couverte et garage + construction d'un mur de soutènement, sur la parcelle N° 1640 (surface 2669 m²), sise à la Rue des Alisiers. Zone d'affectation: Mixte MA.

Dimensions principales: Longueur 17m00, largeur 13m30, hauteur 7m00, hauteur totale 7m00; terrasse couverte: longueur 6m60, largeur 3m00, hauteur 3m30, hauteur totale 3m30.

Genre de construction: Matériaux: ossature bois isolée; façades: crépi, teintes blanche et anthracite; toiture: toiture plate, fini gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 décembre 2019 au secrétariat communal du Noirmont où

les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 13 novembre 2019.

Conseil communal.

Porrentruy

Requérante: Société Magimmo Si SA, Rue de l'Industrie 1, 2046 Fontaines. Auteur du projet: Société Masini Entreprise Totale SA, Chemin du Canal 12, 2016 Cortaillod.

Projet: Déconstruction, transformation et changement d'affectation du bâtiment existant N° 27, en zone HA. Ces travaux comprennent: déconstruction partielle et changement d'affectation du rural en six logements; transformation du bâtiment d'habitation existant et aménagement de trois logements; création d'espaces verts privatifs et communs avec une place de jeux; aménagement de douze places de stationnement à l'intérieur et de six places à l'extérieur, sur la parcelle N° 985 (surface 2607 m²), sise à la Rue des Tilleuls. Zone d'affectation: HB Zone d'habitation B.

Dimensions: Longueur 32m12, largeur 15m10, hauteur 8m40, hauteur totale 13m48.

Genre de construction: Murs extérieurs: béton, briques, isolation périphérique; façades: revêtement crépis, teinte à définir; toit: forme existante, pente 35°; couverture: tuiles, teinte rouge. Chauffage: Thermoréseau (CAD).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 9 décembre 2019 au Service UEI, Rue du 23-Juin 8 à Porrentruy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 8 novembre 2019

Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI).

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission de la titulaire, le Service de la consommation et des affaires vétérinaires met au concours un poste de

**Chimiste cantonal-e
à 80-90%**

Mission: Protéger les consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre

la santé en danger. Protéger les consommateur-trice-s contre les tromperies relatives aux denrées alimentaires. Diriger et coordonner l'exécution du droit alimentaire sur le territoire de la République et Canton du Jura. Collaborer à l'élaboration de textes légaux et lors des procédures de consultation. Diriger, coordonner et superviser les activités de la section hygiène et inspection ainsi que les campagnes internes, romandes et nationales. Décider de l'application des mesures générales et des suites légales dans son domaine de compétences. Informer le public et gérer les relations avec les médias. Collaborer avec homologues des autres cantons, offices fédéraux et organes d'exécution du droit alimentaire étranger.

Profil: Master universitaire en chimie, biochimie, sciences alimentaires ou sciences naturelles générales, avec la chimie ou la biochimie comme branche d'examen ou un diplôme selon la loi du 23 juin 2006 sur les professions médicales. MAS en food safety management et diplôme fédéral de chimiste des denrées alimentaires ou s'engager à les obtenir. Expérience de 5 à 6 ans dans une fonction à responsabilités, dans le domaine des denrées alimentaires. Sens de l'organisation et des priorités.

Fonction de référence et classe de traitement:
Responsable de santé publique / Classe 23.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de D^r Flavien Beuchat, chef du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, tél. 032 420 52 80.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Chimiste cantonal-e», **jusqu'au 29 novembre 2019.**

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison du départ en retraite anticipée du titulaire, la Police cantonale (POC) met au concours le poste d'

Agent-e de gendarmerie, à la centrale d'engagement et des télécommunications à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de

répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Effectuer les missions inhérentes à la centrale d'engagement et des télécommunications.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère et du permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Avoir suivi les formations nécessaires pour effectuer les missions du CET ou s'engager à les suivre.

Fonction de référence et classe de traitement:
Agent-e de gendarmerie / Classe 12.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2020.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du Capitaine Eric Froidevaux, chef de la gendarmerie, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Agent-e de gendarmerie, à la centrale d'engagement et des télécommunications», **jusqu'au 29 novembre 2019.**

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement du titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie, responsable police de proximité, section II à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le troisième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Pouvoir remplacer un-e officier-ère I, selon son domaine de compétences. Etre responsable du domaine de compétences «police de proximité». Effectuer les permanences d'officier-ère de police judiciaire accrédité-e (OS).

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours de conduite I et II (CCI et CCII), de l'examen profes-

sionnel supérieur (EPS) ou s'engager à suivre la formation en question. Posséder le permis de conduire. Carrière police. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie / Classe 17.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du chef de la gendarmerie, Capitaine Eric Froidevaux, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Sous-officier-ère supérieur-e de gendarmerie, responsable police de proximité, section II», **jusqu'au 29 novembre 2019**.

www.jura.ch/emplois

Jouir de compétences rédactionnelles et de synthèse. Faire preuve d'initiative d'autonomie et de fiabilité. Aptitude à la communication orale. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle. Faire preuve de discrétion. Connaissances en allemand représentent un atout.

Fonction de référence et classe de traitement: Sous-officier-ère II de gendarmerie / Classe 15.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès du chef de la Gendarmerie, le capitaine Eric Froidevaux, tél. 032 420 65 65.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032/420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Sous-officier-ère II de gendarmerie, aide de commandement attaché-e au chef de la gendarmerie», **jusqu'au 29 novembre 2019**.

www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à l'engagement de la titulaire à une autre fonction, la Police cantonale met au concours le poste de

Sous-officier-ère II de gendarmerie, aide de commandement attaché-e au chef de la gendarmerie à 80-100%

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission: Veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Assurer le deuxième échelon de contrôle, de conduite et de coordination. Apporter son concours au chef de la gendarmerie dans ses activités.

Profil: Etre titulaire du brevet fédéral de policier-ère ainsi que les cours de conduite I et II (CCI et CCII ou s'engage à suivre la formation). Maîtriser l'environnement informatique de la Police. Posséder un sens aigu de l'organisation et faire preuve de souplesse dans son organisation.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de la diminution du taux d'activité des titulaires, l'Office des véhicules (OVJ) met au concours le poste de

Collaborateur-trice administratif-ve pour l'admission des personnes à la circulation

Taux évolutif de 50 à 70%, poste en jobsharing

Mission: Assurer la responsabilité opérationnelle d'une petite équipe de collaborateur-trice-s au sein du secteur « admission des personnes à la circulation » (co-responsabilité). Assurer la gestion et la délivrance des prestations du secteur dans le respect des bases légales et des valeurs de l'OVJ. Assurer la gestion du bureau de ce secteur, notamment les actes administratifs, les contentieux, la préparation des décisions et les dossiers avec les autorités étrangères. Délivrer les renseignements à la clientèle (guichet et téléphone). Gérer les procédures et processus de travail dans le cadre de l'assurance qualité. Assurer le suivi et la formation des apprenti-e-s.

Profil: CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Connaissance du droit de la circulation routière, en particulier le domaine de l'admission des personnes à la circulation, représente un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Rigueur, précision, entregent, amabilité et orientation clients. Sens de l'organisation et des priorités. Capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail

de réflexion. Maîtrise de la communication orale. Capacités rédactionnelles. Empathie et sens de la négociation. Compétences en gestion opérationnelle. Compétences d'assistance et de préparation du travail. Parfaite maîtrise des outils informatiques et de la bureautique en général. Allemand parlé souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement: Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2020 ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Mme Karine Marti, cheffe de l'Office des véhicules, tél. 032 420 71 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve pour l'admission des personnes à la circulation», **jusqu'au 29 novembre 2019**.

www.jura.ch/emplois



Suite au départ de la personne titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de:

Collaborateur-trice administratif-ve

Taux d'activité: 50 %

Mission: Vous gérez l'accueil des usagers de nos services et orientez les appels téléphoniques auprès des collaborateurs. Vous assurez le suivi des permanences des différents secteurs. Vous traitez l'acheminement du courrier entrant et sortant. Vous participez à la gestion des temps de travail des collaborateurs. Vous collaborez aux diverses tâches administratives d'une réception. Vous assurez la formation des apprentis et des stagiaires.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience professionnelle. Vous êtes apte à accueillir des personnes d'horizons très différents présentant des fragilités multiples et gérer les situations difficiles. Vous travaillez aussi bien de manière autonome qu'en équipe. Vous possédez dynamisme, empathie et esprit d'initiative. La maîtrise d'une 2^e langue est un atout.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve classe 7.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2020.

Lieu de travail: Antenne de Porrentruy. Autres lieux de travail possible, Le Noirmont Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Mme Doris Marquis, responsable du secteur Administration au 032 420 72 72.

Les candidatures correspondant au profil souhaité seront accompagnées des documents usuels. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve», **jusqu'au 6 décembre 2019**.



Les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de:

Collaborateur-trice administratif-ve secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant

Taux d'activité: 105 %
(partage de poste de minimum 50 %)

Mission: Vous assumez la gestion comptable et administrative des dossiers de curatelles et des boucléments biennaux en étroite collaboration avec les assistants sociaux en charge des mandats, Vous gérez les démarches administratives des personnes concernées en particulier dans le domaine des assurances sociales. Vous collaborez aux diverses tâches administratives du secteur. Vous assurez la formation des apprentis et des stagiaires.

Exigences: Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience confirmée de deux à quatre ans dans le domaine comptable. Vous possédez de bonnes connaissances en assurances sociales. Vous maîtrisez l'outil informatique et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous possédez dynamisme, esprit d'initiative et rigueur dans les délais.

Entrée en fonction: 1^{er} février 2020.

Traitement: Collaborateur-trice administratif-ve, classe 9.

Lieux de travail: Porrentruy, Delémont, Le Noirmont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de Monsieur Loïc Paratte, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72.

Les candidatures correspondant au profil souhaité seront accompagnées des documents usuels et de l'extrait de l'Office des poursuites. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant», **jusqu'au 6 décembre 2019**.



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

La Municipalité de Porrentruy met au concours, pour son service Ressources et prestations à la population (RPP), dans son secteur financier, un poste de:

Collaborateur administratif (H/F) à 80 %

Mission: Participer aux activités comptables communales, notamment: gestion des débiteurs et du contentieux; facturation de taxes et autres; suivi des partages d'impôts; participation à d'autres tâches notamment pour permettre la suppléance / la polyvalence au sein de l'équipe.

Exigences: CFC d'employé(e) de commerce et/ou maturité professionnelle commerciale; idéalement brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité ou bachelor en économie d'entreprise (ou disposé(e) à

l'envisager); expérience dans la gestion financière d'une administration communale; connaissances approfondies du logiciel comptable PCE (ProConcept); aisance avec les chiffres; sens de la rigueur et de l'autonomie; aptitude au travail en équipe et capacités de communication.

Traitement: Selon l'échelle des salaires du statut du personnel communal et en fonction du diplôme obtenu (www.porrentruy.ch/guichet-virtuel/reglements).

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2020 ou à convenir.

Renseignements: Le cahier des charges est disponible sur le site de la Municipalité: www.porrentruy.ch. Si nécessaire, des renseignements peuvent être obtenus auprès de Magali Voillat, cheffe du service RPP, magali.voillat@porrentruy.ch, 032 465 77 12.

Modalités de remise des candidatures: Les candidatures (lettre, CV, copie des diplômes et certificats de travail) doivent être adressées au service RPP avec la mention «Finances», Rue du 23-Juin 8, Case postale, 2900 Porrentruy 2, ou par courriel à rh@porrentruy.ch, jusqu'au 29 novembre 2019.

Marchés publics

Appel d'offres

1. Pouvoir adjudicateur

1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur
Service demandeur/Entité adjudicatrice: Commune de Val Terbi

Service organisateur/Entité organisatrice: Commune de Val Terbi, à l'attention de M. Yvan Burri, Chemin de la Pâle 2, 2824 Vicques, Suisse. Tél.: 079 243 97 91. E-mail: yvan.burri@val-terbi.ch.

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante
Selon l'adresse indiquée au point 1.1

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit
13.12.2019

Remarques: L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 15.1.2020.

Heure: 18h00.

Délais spécifiques et exigences formelles: La date et l'heure correspondent à celle du timbre postal (enveloppe timbrée dans une poste suisse). La mention «Ne pas ouvrir» et «Projet Scheulte V1 à V4, Lot 1» sera apposée.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

16.1.2020

Lieu: Non public

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché

2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Projet Scheulte V1 à V4, Lot 1

2.3 Référence / numéro de projet

4530

2.4 Marché divisé en lots?

Non

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45222000 - Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, tunnels, puits et passages souterrains

Catalogue des articles normalisés (CAN):

111 Travaux en régie

112 Essais

113 Installations de chantier

116 Coupes de bois et défrichements,

117 Démolitions et démontages

161 Epuisement des eaux

213 Travaux hydrauliques

221 Couches de fondation pour surfaces de circulation

222 Bordures, pavages, dallages et escaliers

241 Constructions en béton coulé sur place

2.6 Description détaillée du projet

Projet Scheulte V1 à V4, Lot 1

Aménagement de la Scheulte et de Biel de Val

2.7 Lieu de l'exécution

Commune de Val Terbi / Vicques

2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

20 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:

Non

2.9 Options

Non

2.10 Critères d'adjudication

Montant corrigé de l'offre - Pondération 60

Analyse du mandat - Pondération 30

Objets de référence des personnes clés -

Pondération 10

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Non

2.12 Des offres partielles sont-elles admises?

Non

2.13 Délai d'exécution

Début: 28.2.2020. **Fin:** 29.10.2021

Remarques: Selon programme des travaux (4530_Planification_travaux_20191028)

3. Conditions

3.1 Conditions générales de participation

Selon article 231.100 du document A.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 9.12.2019

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émoulement de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

12 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

sous www.simap.ch

ou à l'adresse suivante: Commune de Val Terbi, à l'attention de Monsieur Yvan Burri, Chemin de la Pâle 2, 2824 Vicques, Suisse. Téléphone: 079 243 97 91. E-mail: yvan.burri@val-terbi.ch

Dossier disponible à partir du: 13.11.2019 jusqu'au 9.12.2019

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

4. Autres informations**4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Appel d'offres**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle

Service organisateur/Entité organisatrice: sigeom SA, à l'attention de Pascal Bélet, Rue des Euches 45, 2740 Moutier, Suisse. Téléphone: 032 494 55 00. E-mail: pascal.belet@sigeom.ch

1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Service de l'économie rurale, à l'attention de Pierre Simonin, Case postale 131, 2852 Courtemelon, Suisse. E-mail: pierre.simonin@jura.ch

1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

12.12.2019
Remarques: Les questions doivent être adressées uniquement par courrier électronique à l'adresse suivante: pascal.belet@sigeom.ch

1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

Date: 16.12.2019

Délais spécifiques et exigences formelles: Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication.

1.5 Date de l'ouverture des offres:

19.12.2019

Lieu: Service de l'économie rurale, 2852 Courtemelon

Remarques: L'ouverture des offres n'est pas publique.

1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

2. Objet du marché**2.1 Genre du marché de travaux de construction**

Exécution

2.2 Titre du projet du marché

Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle, 3^e étape de travaux

2.4 Marché divisé en lots?

Oui. Les offres sont possibles pour tous les lots

Lot N° 1

CPV: 45000000 - Travaux de construction

Breve description: Construction de nouveaux chemins AF et remise en état de chemins AF existants

Remarques: Début des travaux prévu au printemps 2020

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

Lot N° 2

CPV: 45000000 - Travaux de construction

Breve description: Construction de nouveaux chemins AF et remise en état de chemins AF existants

Remarques: Début des travaux prévu au printemps 2020

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique: 24 mois depuis la signature du contrat

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: Non

Options: Non

Critères d'adjudication: Conformément aux critères cités dans les documents

2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 45000000 - Travaux de construction

2.6 Description détaillée du projet**LOT 1**

Construction de nouveaux chemins AF:

– 2 chemins en bandes de roulement béton / béton plein, longueur totale 635 m

Réfections de chemins AF:

– 2 chemins bitumés, longueur totale 1605 m

– 1 chemin gravelé, longueur totale 220 m
Pose d'un revêtement bitumineux sur chemin AF gravelé

– 1 chemin, longueur totale 735 m

Suppression de chemin AF:

– 1 chemin gravelé, longueur totale 430 m

Poses de collecteurs, longueur totale 250 m

LOT 2

Construction de nouveaux chemins AF:

– 1 chemin gravelé, longueur totale 120 m

Réfections de chemins AF:

– 3 chemins bitumés, longueur totale 1310 m

– Pose d'un revêtement bitumineux sur chemin AF gravelé

– 1 chemin, longueur totale 1050 m

Suppression de chemin AF:

– 1 chemin gravelé, longueur totale 80 m

– Poses de collecteurs, longueur totale 150 m

2.7 Lieu de l'exécution

Courtételle - Courfaivre - Develier

2.11 Des variantes sont-elles admises?

Oui

Remarques: Admises uniquement en complément d'une offre de base complète**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

3. Conditions**3.1 Conditions générales de participation**

Selon l'art. 34, alinéa 1, de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Si l'appel d'offres est soumis à l'OMC, tous les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer. Dans le cas contraire, seuls les soumissionnaires établis en Suisse peuvent participer.

3.2 Cautions/garanties

Selon l'art. 21, alinéa 2, de la Loi cantonale sur les marchés publics.

3.3 Conditions de paiement

Versements d'acomptes jusqu'à 90% des travaux effectués jusqu'à la date de réception provisoire et sur présentation des bordereaux périodiques métrés. Le solde sera versé après réception définitive et contre garantie financière (bancaire ou assurance) couvrant le délai de garantie selon l'article 181 et ss de la norme SIA 118

3.4 Coûts à inclure dans le prix offert

Les offres seront présentées avec des prix unitaires nets; rabais, escomptes et TVA en sus.

3.5 Communauté de soumissionnaires

Admises selon l'art. 40 de l'Ordonnance. Tous les membres doivent respecter les conditions.

3.6 Sous-traitance

Admis selon art. 41 de l'Ordonnance concernant l'adjudication des marchés publics.

3.7 Critères d'aptitude

Conformément aux critères cités dans les documents

3.8 Justificatifs requis

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres

Déclaration d'acquisition du dossier d'appel d'offre souhaitée jusqu'au: 22.11.2019

Prix: aucun

Conditions de paiement: Aucun émolument de participation n'est requis

3.10 Langues acceptées pour les offres

Français

3.11 Validité de l'offre

6 mois à partir de la date limite d'envoi

3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres

à l'adresse suivante: Sigeom SA, à l'attention de Pascal Bélet, Rue des Œuches 45, 2740 Moutier, Suisse. Téléphone: 032 494 55 00. E-mail: pascal.belet@sigeom.ch

Langues du dossier d'appel d'offres: Français

Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres: L'inscription sur www.simap.ch n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.

Inscription obligatoire jusqu'au 22.11.2019.

Présence obligatoire à la visite des lieux le vendredi 29.11.2019 à 9h30 au bureau communal de Courtételle.

Le dossier d'appel d'offres sera remis lors de la visite des lieux.

4. Autres informations**4.2 Conditions générales**

- AIMP
- LMP
- OAMP
- Normes SIA
- Autres normes

4.3 Négociations

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

4.5 Autres indications

L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal d'ouverture des offres sera affiché au service de l'économie rurale pendant 15 jours, dès le jour suivant l'ouverture des offres. Les entreprises, sous-traitants ou fournisseurs peuvent recevoir un exemplaire du procès-verbal d'ouverture des offres moyennant la remise d'une enveloppe affranchie et munie de leur adresse. Le service de l'économie rurale ne donnera aucun renseignement par téléphone, fax, courrier ou courriel.

4.7 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Adjudication**1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

Service demandeur/Entité adjudicatrice: Syndicat intercommunal district de Porrentruy

Service organisateur/Entité organisatrice: Syndicat intercommunal district de Porrentruy, à l'attention de Gregory Pressacco, Rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy, Suisse. Téléphone: +41(0)32 466 88 81. E-mail: gregory.pressacco@sidp.ch

1.2 Genre de pouvoir adjudicateur

Autres collectivités assumant des tâches communales

1.3 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

1.4 Genre de marché

Marché de services

1.5 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Oui

2. Objet du marché**2.1 Titre du projet du marché**

Sacs taxés pour le district de Porrentruy Production, stockage, distribution, encaissement

2.2 Catégorie de services

Catégorie de services CPC:

[16] Services d'enlèvement des ordures et d'élimination des eaux usées; services d'assainissement et services analogues

2.3 Vocabulaire commun des marchés publics

CPV: 19640000 - Sacs et sachets à ordures en polyéthylène

3. Décision d'adjudication**3.1 Critères d'adjudication**

Prix - Pondération 50%

Références - Pondération 30%

Répartition tâches et responsabilités -

Pondération 10%

Qualité et adéquation solutions tech. proposées

- Pondération 10%

3.2 Adjudicataire**Liste des adjudicataires**

Nom: Petroplast AG, Industriestrasse 148,
9015 St. Gallen, Suisse

Prix: CHF 401965.50 avec 7.7% de TVA

4. Autres informations**4.1 Appel d'offres**

Publication du: 4.9.2019

Organe de publication: *www.simap.ch*

Numéro de la publication 1093381

4.2 Date de l'adjudication

Date: 6.11.2019

4.3 Nombre d'offres déposées

Nombre d'offres: 2

4.5 Indication des voies de recours

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, la présente décision peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

Avis divers

Syndicat d'agglomération de Delémont

Décisions de l'assemblée d'agglomération du 7 novembre 2019**Tractandum N° 1 / 2019**

Les comptes 2018 sont acceptés.

Tractandum N° 2 / 2019

Le budget 2020 est accepté.

Les documents sur la base desquels l'assemblée d'agglomération s'est prononcée peuvent être consultés dans les secrétariats communaux.

Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai référendaire: 15 décembre 2019.

Assemblée d'agglomération.
